

12 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Biodiversité #Eau #Ain #Haies #Mares #FranceRelance

Bérangère Abba lance le Marathon de la biodiversité dans la plaine de l'Ain

Réunis ce jour à Saint Maurice de Rémens, Bérangère Abba, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Jean-Louis Guyader, président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, et Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont donné le coup d'envoi du Marathon de la biodiversité. L'objectif est de planter 42 km de haies et de restaurer 42 mares sur le territoire de la plaine de l'Ain. Ces infrastructures agro-écologiques sont essentielles pour préserver la richesse de la faune et de la flore.



• Des haies et des mares pour maintenir la biodiversité

L'appauvrissement de la biodiversité en France est une réalité. 23 % des amphibiens sont en danger d'extinction (rapport UICN de mars 2021), tout comme 19 % des poissons d'eau douce et 28 % des crustacés d'eau douce. Et déjà 20 % d'oiseaux ont disparu des milieux agricoles entre 2002 et 2018. Il est temps d'agir ! Parmi les solutions pour enrayer ce phénomène : la restauration massive des éléments naturels du paysage rural, appelées infrastructures agro-écologiques (haies, mares, arbres isolés, murs de pierre sèche...). Pour les espèces dont le cycle de vie est lié aux milieux aquatiques (amphibiens, libellules certains mammifères et papillons...) c'est la garantie de pouvoir circuler entre des milieux aquatiques (trame bleue) et des milieux plus secs (trame verte) pour s'alimenter et se reproduire. Sur l'ensemble de ces lieux de vie appelé « trame turquoise », recréer ou préserver des habitats et des corridors écologiques est donc essentiel. En outre, les réseaux de haies et de mares permettent d'améliorer la qualité de l'eau, de limiter le ruissellement des eaux et de favoriser leur infiltration dans le sol. Ils rendent aussi des services aux agriculteurs en protégeant les cultures et les élevages des aléas du climat, en favorisant la pollinisation et la lutte biologique contre les ravageurs. Dans une certaine mesure, l'exploitation du bois issu d'un entretien mesuré des haies peut également contribuer à réduire la facture énergétique des acteurs du territoire.

• Le Marathon de la biodiversité, 42 km de haies et 42 mares

Le « Marathon de la biodiversité » est une opération d'envergure qui vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares. L'appellation, décernée par l'agence de l'eau, récompense les efforts des acteurs locaux qui ont la volonté d'aboutir à un résultat ambitieux, en écho au défi sportif que représente un marathon.

L'agence de l'eau finance ce marathon de la biodiversité dans le cadre de son programme d'intervention et plus particulièrement d'appels à projets Eau et Biodiversité qui vont mobiliser 55 millions d'euros sur la période 2019-2024. En 2021, cet appel à projets Eau et Biodiversité va apporter 10 M€ pour les études et travaux des collectivités financés à hauteur de 70 %. Le Marathon est ouvert à toutes les collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

- **La Plaine de l'Ain entre dans la course**

Après la Communauté de communes Saône-Beaujolais qui a initié cette démarche, c'est au tour de la communauté de communes de la plaine de l'Ain de prendre le relais du Marathon de la biodiversité. Elle reçoit une aide de l'agence de l'eau à hauteur de 460 000 euros pour accompagner cette opération.

Le Camp des Fromentaux, un ancien terrain militaire en cours de reconversion, a été choisi pour le lancement du Marathon de la Biodiversité avec la plantation de la première haie. Au total, 1,2 km de haies seront plantés dans des secteurs utiles au déplacement d'espèces liées à l'eau. Pour cela, la communauté de communes pourra s'appuyer sur l'expertise scientifique et technique du Syndicat des Rivières Ain Aval et Affluents (SR3A) qui a défini les zones favorables à l'extension d'espèces représentatives de la plaine de l'Ain (triton alpeste, crapaud commun et murin de Daubenton). D'une pierre deux coups, les haies participeront également à maintenir certaines espèces déjà présentes sur le site comme la pie-grièche écorcheur, la linotte, le verdier, le chardonneret élégant, ainsi qu'à protéger les pelouses sèches.

Les variétés et espèces plantées sont sélectionnées pour leur utilité aux espèces (aubépine commune, cornouiller sanguin, érable champêtre, prunellier, rosier des champs, frêne élevé, charme, châtaignier, pommier sauvage...) et sont issues d'une production locale certifiée Végétal Local.

Laurent Roy, Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

« En lançant les opérations « Marathon de la biodiversité », l'agence de l'eau souhaite apporter aux collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse un outil simple et efficace pour récréer des réseaux bocagers et des mares dans les espaces ruraux, lieux de vie d'une riche biodiversité. C'est un défi à relever, à l'image des marathons sportifs, c'est aussi une reconnaissance par l'agence des efforts engagés sur le terrain. La communauté de communes Saône Beaujolais a été la première commune à se lancer avec succès dans le Marathon. Je salue la mobilisation de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain qui lui emboite le pas, et invite de nombreuses collectivités à prendre cette voie ».

Jean-Louis Guyader, président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

« Notre candidature au Marathon de la biodiversité s'inscrit dans notre nouveau plan climat air énergie territorial (PCAET) tout récemment adopté. Le but est bien de végétaliser davantage le territoire, notamment par la plantation de haies, pour améliorer le cadre de vie, enrichir la biodiversité, adapter le territoire au changement climatique et mieux stocker le carbone. S'inscrire dans cette démarche nous permet de fixer un objectif ambitieux, de communiquer plus aisément et de bénéficier de l'appui d'experts techniques reconnus, notamment au niveau de l'agence de l'eau ».

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélevent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

A propos de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain – www.cc-plainedelain.fr

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) est située en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de l'Ain. Elle regroupe 53 communes et près de 78 000 habitants.

A proximité de la métropole lyonnaise, sur l'axe Lyon/Genève, le territoire est dynamique et attractif à la fois en terme résidentiel et économique, tout en bénéficiant d'un cadre naturel préservé et riche de ses entités naturelles : la rivière de l'Ain et sa confluence, le Rhône, la Dombes et les contreforts du Bugey. La CCPA exerce des compétences intercommunales dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique et touristique, du logement, de la gestion des déchets. La collectivité cherche à concilier une mise en œuvre des projets alliant pragmatisme et innovation. Elle porte ainsi des actions et initiatives innovantes dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. En végétalisant davantage ses espaces, elle contribue à améliorer le cadre de vie mais aussi à rendre le territoire plus résilient. La plantation de haies, qui ont été largement supprimées ces dernières décennies, participe ainsi à stocker le carbone, dans le bois produit, dans les sols recréés, dans le développement de la biodiversité qui l'accompagne.

CONTACTS PRESSE

Service presse de Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité
presse.abba@ecologie.gouv.fr / 01 40 81 18 11

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Valérie Santini
Valerie.santini@eaurmfc.fr / 06 33 03 76 24

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Amandine Bertrand
a.bertrand@cc-plainedelain.fr / 04 74 61 96 40